



L'Office Notarial de MILHAUD vous informe qu'en cas de litige non résolu avec un Notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante : Mediateur-notariat.notaires.fr afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable au conflit. (art L 616-1 et R 616-1 du code de la consommation)